

Installation industriel du Centrale Solaire de la Tastere pour production d'énergie solaire au niveau industriel a Lieu Dit La Tastere, La Sauvetat, 32500.

Monsieur Contessi,

Je vous écris pour m'opposer fermement le projet proposé à la defrichement du zones naturelle et forestiere (articles L 123.1.5 et R 123.8 du code de l'urbanisme) sur parcelles BC6, BC127 et BC128 et la creation d'une centrale solaire au sol au lieu-dit La Tastere 32500 La Sauvetat.

Ma formation est basée sur la biologie marine et l'écologie et la biodiversité des écosystèmes, en conséquence, je suis d'accord pour trouver des sources d'énergies vertes et renouvelables. C'est une bonne chose de s'orienter vers des sources d'énergie vertes et plus renouvelables car les énergies fossiles et nucléaires ont eu un impact significatif sur notre planète et ses écosystèmes.

Alors, je n'ai pas d'objections en principe aux centrales solaires, mais d'abord elles doivent être dans des zones industriels (sur les toits des immeubles et des usines, sur les parkings le long des autoroutes etc.) ou zones où elles sont complètement cachées des habitants et des campagnes environnantes et, surtout, dans des endroits où elles auront un effet négligeable sur la nature et la faune.

Les forêts sont indispensables à notre planète : elles régulent les équilibres climatiques, assainissent l'eau, empêchent l'érosion des sols, abritent une biodiversité exceptionnelle. Elles sont pourtant en train de disparaître à une vitesse alarmante : trafic de bois illégal, déboisement lié à l'élevage bovin, aux cultures intensives comme le soja, le palmier à huile ou l'hévéa, destructions liées à des projets d'infrastructures gigantesques, méga-barrages, Centrale Solaires ou exploitations minières... Il est temps de protéger les forêts et d'atteindre l'objectif Zéro Déforestation si l'on veut préserver l'espèce humaine.

L'ancienne carrière de La Sauvetat est devenue depuis sa désuétude un semi-paradis pour les oiseaux sauvages, nicheurs et amphibiens. Comme vous le savez sûrement, la population locale de l'élanion blanc rare (*Elanus caeruleus*) a énormément augmenté ces dernières années, presque certainement à cause des terrains de chasse non perturbés de zones telles que l'ancienne carrière. Il est à noter qu'il existe de nombreuses autres espèces d'oiseaux menacées ou protégées qui maintenant utilisent cette zone comme refuge.

En plus, je suis conscient de la présence de l'amphibien Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) sur le site proposé et aux alentours. Rainette méridionale est une espèce protégée par la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976 : il est interdit sur tout le territoire national et en tout temps de détruire ou d'enlever les œufs ou les nids, de détruire, de mutiler, de capturer ou d'enlever, de naturaliser et, qu'ils soient vivants ou morts, de transporter, de colporter, d'utiliser et de commercialiser cette espèce.

La seule présence de cet amphibien protégé devrait, par la loi, mettre un terme à la destruction de ces zones boisées et à la demande d'autorisation de défrichement et c'est inquiétant que cette espèce n'ait pas été notée dans l'étude d'impact commandée par Valeco!

Il convient également de noter que les panneaux sont hautement réfléchissants et constitueront une distraction majeure pour les populations d'oiseaux locales. Des études internationales ont montré que ces installations ont un impact négatif sur les populations d'oiseaux locales.

Nous avons vraiment besoin d'espaces naturel comme celui-ci dans une zone qui est intensivement cultivée.

Les endroits évidents pour les installations solaires sont sur les toits des bâtiments agricoles et industriels exposés au sud. Et ils ne manquent pas dans le Gers. Il est beaucoup plus judicieux d'encourager cet usage plutôt que de s'approprier des terres qui sont devenues une ressource naturelle et de les convertir en un usage industriel.

C'est un oxymore de penser que détruire un environnement naturel et un écosystème complet trouvés dans ces bois va sauver notre planète.

Nous devons trouver des moyens d'augmenter nos énergies renouvelables, mais en même temps sauver nos zones vertes et naturelles #zerodeforestation

Détruire ces zones, c'est comme faire 2 pas en arrière pour ne faire ensuite qu'un pas dans la bonne direction. Le résultat est que nous finissons par ne faire aucune différence à la planète mais enrichir ces entreprises et leurs propriétaires sous prétexte de sauver la planète et l'énergie verte.

Nous sommes désormais les gardiens de cette terre et les décisions correctes et éclairées doivent être prises sur la manière d'augmenter nos énergies renouvelables. Cela ne doit pas se baser sur le montant qu'une entreprise située à 315 km, à Montpellier, bénéficiera financièrement de l'approbation de ce projet.

Il est à noter que l'organisation que vous avez citée "GreenPeace" pour justifier ce projet auprès des habitants de La Sauvetat lors de l'enquête publique a une objective de zéro déforestation <https://www.greenpeace.fr/deforestation/> et donc je ne pense pas que Greenpeace serait totalement d'accord avec ce projet dans sa forme actuelle.

Je demanderais à vous de passer un avis pas favorable sur ce projet dans son état actuel et faire Valeco réévaluer la nécessité pour la défrichement de 3h de forêt et un riche écosystème de flore et de faune, nos générations futures ont besoin que nous fassions les bons choix dès maintenant.

Merci beaucoup pour votre aimable considération et j'attends votre réponse avec impatience.

Sujet : [INTERNET] Re: Consultation projet de défrichement à La Sauvetat (32500)

De : CONTESSI Gilles <gil.contessi@gmail.com>

Date : 08/11/2020 09:31

Pour : Pedro Santos <santos.entretien@gmail.com>

Copie à : PREF32 pref-lasauvetat <pref-lasauvetat@gers.gouv.fr>, prefecture@gers.gouv.fr, Guertener Frederic Pref32 <frederic.guertener@gers.gouv.fr>, ddt-stp-foret@gers.gouv.fr, sp-condom@gers.gouv.fr, gisele.biemouret@assemblee-nationale.fr

Monsieur

Je rectifie fermement votre affirmation que j'aurais citée Green Peaace pour " défendre" le projet.

J'ai lors d'un entretien, auquel vous n'étiez pas présent, lors d'une permanence indiqué que sur le site de Green Peace on pouvait trouver des informations sur l'impact des panneaux photovoltaïques. Ce qui somme toute est bien différent de votre affirmation.

D'autre part, comme je vous l'ai dit lors de notre entretien, l'enquêteur publique remettra un rapport final qui contiendra les réponses aux questions posées par le public, et n'a pas à répondre au fur et à mesure aux personnes qu'elles soient intervenues par Internet entretien ou autres moyens.

J'ai tenté lors de notre entretien de vous expliquer pour le mieux le déroulement d'une enquête publique et mon rôle.

Lors des entretiens j'écoute et donne les explications qui me sont demandées, rien d'autre et surtout pas un avis !

C'est ainsi que bien que vous m' indiquiez fermement que "la reinette de méditerranée" avait été oubliée dans l'étude d'impact, je vous ai montré les pages où elle était citée.

Cela ne veut pas dire que j'ai donné un avis quant à la sauvegarde de cette espèce dans le projet !

Je vous remercie de bien vouloir corriger votre appréciation de mon rôle et vous remercie par avance.

Respectueusement

Gilles CONTESSI

Commissaire enquêteur.



Sender notified by
[Mailtrack](#)

Le jeu. 5 nov. 2020 à 22:10, Pedro Santos <santos.entretien@gmail.com> a écrit :

M. Gilles Contessi

Commissaire enquêteur